

17. Dezember 2018

---

Chères lectrices, chers lecteurs,

Nous communiquons de plus en plus souvent, à titre privé et professionnel, en nous passant de support imprimé. La communication par voie électronique de pièces entre et avec les autorités a elle aussi la cote.

Ces derniers mois, le programme «Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale» a posé des jalons importants pour que dans un avenir proche, un grand nombre de collaboratrices et collaborateurs des autorités de poursuite pénale, des tribunaux et des autorités d'exécution des peines et mesures ainsi que les avocats puissent travailler avec des dossiers électroniques et interagir sans support imprimé.

Les nouveaux outils et les nouveaux processus que cela implique constituent pour moi un défi de taille mais aussi une magnifique opportunité. Dans mon travail quotidien de juriste et de cadre, je suis confronté en permanence à ce changement, qui est hautement stimulant. D'une part, parce qu'il me permet d'apporter ma contribution à l'édifice, d'autre part, parce que je prépare et accompagne de nombreux collaboratrices et collaborateurs vers le futur poste de travail électronique et vers de nouvelles méthodes de travail.

«Rome ne s'est pas faite en un jour», dit-on. C'est aussi vrai dans notre cas. Le succès dépend toujours de nous, de notre volonté d'avancer et de notre envie de nous confronter aux changements et d'en tirer parti. Je vous invite donc à vous impliquer activement et en faisant preuve d'esprit critique constructif et à vous plonger avec saine dose de curiosité dans les nouveaux sujets abordés.

Je vous souhaite, à vous chères lectrices, chers lecteurs et à vos proches, un joyeux Noël et une excellente nouvelle année.



Cordialement

lic. iur. Alberto Fabbri  
Erster Staatsanwalt canton Bâle-Ville  
Président de la direction du programme HIJP

## Justitia 4.0 – les groupes d’experts se constituent

### Un projet commun des tribunaux suisses et des autorités de poursuite pénale et d’exécution des peines

Implication précoce des personnes/autorités concernées et des représentants des divers intérêts en présence. Communication proactive et transparente sur les objectifs, procédures et modifications futures. Prise en compte des retours d’information.



Comment atteindrons-nous cet objectif?

[continuer à lire...](#)

## Projet de vidéoconférence

Il y a plus de 2 ans déjà, HIJP a envoyé une lettre de recommandation aux cantons et à leurs autorités de poursuite pénale pour introduire la vidéoconférence. Après une phase de calme, les choses commencent à bouger.

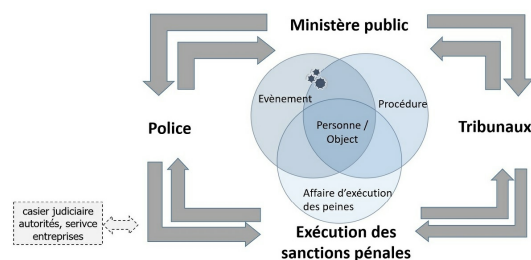


[continuer à lire...](#)

## Projet Traitement des affaires (évolution eCH0051)

Ce projet est un projet commun HIJP et HIP.

Le projet Traitement des affaires a pour objectif de développer l’échange de données entre les autorités de poursuite pénale et celles d’exécution des peines de manière à garantir dans toutes les directions une transmission des données continue et sans changement de support entre les autorités concernées et les registres.



[continuer à lire...](#)

**«L'avenir dépend de ce que nous faisons aujourd'hui.»** - Mahatma Gandhi

Nos sincères remerciements pour notre agréable collaboration et la confiance que vous nous témoignez.

Nous vous souhaitons, à vous et à vos proches, de belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2019.



Wenn Sie diese E-Mail (an: {EMAIL}) nicht mehr empfangen möchten, können Sie diese [hier](#) kostenlos abbestellen.

HIS-Programm, KKJPD, Speichergasse 6, Postfach, 3001 Bern  
[Kontaktformular](#) - [Impressum](#)